L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 AOUT 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 16 AOUT 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons jeudi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1886-87 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR

Par Henry Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres : lustres, sonneries et broche quins.

Le commerce de la Nouvelle-Orléans menacé.

Pendant que nous nous endormons ici dans une sécurité trompeuse, nous imaginant que tout le commerce de la Vallée du Mississipi nous appartient et par droit de conquête et en vertu des lois de la nature, et que rien ne pourra jamais nous l'arracher, il se fait, tout autour de nous des travaux qui ne laissent pas que d'inquiéter plus d'un esprit clairvoyant et prévoyant. Si nous n'y prenons garde, nous nous exposons à un cruel réveil, à nous voir, sans nous en être aperçus, privés de la moitié, si ce n'est du tiers des ressources qui alimentent notre port.

Etablissons nettement la situation, sans rien grossir, sans rien exagérer. Nous n'en avons malheureusement pas besoin, les faits sont assez tristes en eux-mêmes et les dangers assez évidents.

Nous ne parlerons pas de la ligne de fer que l'on a le projet d'établir directement de Chicago à Pensacola ou à Mobile, ligne qui doit nous enlever une portion plus ou moins importante du trafic de transit qui a contribué jusqu'ici à nous faire vivre. Si nous n'avions que cela à redouter, nous pourrions encore, sans trop d'aveuglement, nous endormir sur le doux oreiller de la confiance.

Bien souvent aussi, nous avons entendu citer comme un nouveau facteur de prospérité commerciale pour la Nouvelle Orléans, le développement prodigieux des industries minières et métallurgiques chez nos voisins de l'Alabama, sous prétexte que tout ce mouvement opère dans le grand bassin du Mississippi, à une distance assez faible de l'artère principale. Nous oublions que Birmingham, Anniston, Pleasant, les centres de cette activité, se trouvent en dehors de ce bassin, et que, si les produits de leurs usines, grâce à un réseau de voies ferrées et fluviales dont le but avoué est de nous soustraire une grande partie des marchandises qui, jusqu'à présent, venaient s'aligner sur nos quais ou se transborder au pied de nos levées ? Notre devoir n'est il pas de signaler le danger, et n'est-il pas temps, pour nous tous, de songer à lutter contre les efforts qui se font à notre détriment, à retenir un trafic qui menace de nous abandonner ?

La Salsepareille d'Ayer n'a jamais, jusqu'ici, égalé le nombre des cures merveilleuses et des ventes énormes faites chaque jour.

L'affaire Ferry-Boulanger.

Pour l'instant, dit le *Figaro*, nous devons changer le titre qui, depuis trois ou quatre jours, figurait en tête des incidents survenus entre MM. Ferry et Boulanger : le duel n'a pas lieu ! Mais une affaire subsiste—sur laquelle le dernier mot ne nous paraît pas avoir été dit.

A la suite de leur entrevue de lundi soir—qui s'était prolongée de neuf heures à onze heures—les quatre témoins : MM. Antonin Proust, Raynal, général Faverot et comte Dillon, avaient décidé de se réunir hier matin pour continuer les pourparlers.

A neuf heures, ces quatre messieurs se retrouvaient en effet au domicile de M. le comte Dillon, 26, avenue de l'Opéra, et M. le général Faverot leur donnait lecture du document suivant :

M. le général Boulanger, s'étant trouvé grave ment offensé par certaines paroles prononcées à l'égard par M. Jules Ferry dans un discours récent, a chargé le général Faverot et le comte Dillon de demander à M. Jules Ferry une réparation par les armes.

Le général Faverot et le comte Dillon se sont rendus à Saint-Dié et ont prié M. Jules Ferry de vouloir bien désigner deux de ses amis pour discuter avec eux les conditions de la rencontre.

M. Jules Ferry a accrédité son choix sur MM. Antonin Proust et Raynal, qui ont reconnu qu'une rencontre était en effet inévitable.

M. le général Boulanger ayant le choix des armes et le gérant également autant que possible les chances des combattants, le pistolet a été choisi.

M. le général Boulanger réclamant une réparation sérieuse, justifiée par la gravité de l'offense, le général Faverot et le comte Dillon ont proposé l'échange d'un nombre de balles indéterminé et continuant jusqu'à ce que l'un des deux adversaires ait cessé de laisser aux témoins de la partie adverse le choix de la distance.

Ces conditions n'ayant pas été acceptées, le général Faverot et le comte Dillon, pour arriver à une entente, ont consenti à ne soumettre de l'échange d'une seule balle à vingt pas, mais sans contestabilité, considérant cette proposition comme la limite extrême des concessions compatibles avec les instructions formelles et réitérées de M. le général Boulanger.

MM. Antonin Proust et Raynal ont déclaré qu'ils n'acceptaient qu'un duel à vingt-cinq pas avec échange d'une seule balle et au commandement.

Le droit des témoins de l'offensé étant de dicter leurs conditions pour le règlement du combat sans avoir à subir celles des témoins de l'adversaire, M. le général Faverot et M. le comte Dillon se sont retirés.

Paris, le 2 août 1887.

Pour M. le général Boulanger :
GÉNÉRAL FAVEROT.
COMTE A. DILLON.

De autre part, les témoins de M. Jules Ferry écrivaient à leur client la lettre qui suit :

Paris, 2 août 1887.

Mon cher ami,

Après la visite que vous avez reçue à Saint-Dié de M. le général Faverot de Kerbrech et de M. le comte Dillon agissant au nom de M. le général Boulanger, nous nous avons informés que ces deux gentilshommes venaient avec le général Boulanger et nous avez nommé vos plénipotentiaires pour régler les conditions de cette rencontre.

Les témoins de M. le général Boulanger nous ont exposé que le duel à outrance apparaissait comme le moyen de laver en sa qualité d'offensé, avant d'exercer pudeur de ta rayé à double détente et à balles forcées.

Nous avons répété :

Les témoins de M. le général Boulanger ont ajouté que le règlement des conditions du combat devait exclure toute clause empêchant de l'offensé de nous laisser connaître les conditions du duel.

Nous avons répété :

Nous nous sommes refusés à admettre que le règlement des conditions du combat pût appartenir à d'autres qu'aux témoins de l'offensé et nous avons proposé d'adopter les conditions qui ont été signées dans le duel récent de M. le général Boulanger et de M. de Lareinty, par M. le général Faverot et le général Lecomte, le général Espivant de la Villesboisnet et Herve de Saisy.

Les témoins de M. le général Boulanger ont refusé une rencontre persistant à soutenir que le droit de régler les conditions du combat ne leur était pas contesté et qu'ils demandaient à rester dans les mêmes conditions, un échange de balles à vingt-cinq pas, ainsi qu'en ont fait les adversaires soit touche, ou l'échange d'une balle à vingt pas qui vise.

Nous nous sommes séparés hier soir sur un désaccord qui repose en même temps sur une question de principe et sur le refus des témoins de M. le général Boulanger d'admettre les conditions d'un combat récemment réglé par des hommes dont le nom fait autorité.

Ce matin, nous avons eu un rendez-vous pris chez le comte Dillon. M. le général Faverot de Kerbrech nous a donné lecture d'un procès-verbal qui maintient la prétention, à notre avis inadmissible de recevoir aux seules témoins de l'offensé le règlement des conditions du combat.

Nous devions donc considérer comme terminée la mission dont vous nous avez chargés et nous vous adressons non chef ami, l'expression de notre cordiale sympathie.

ANTONIN PROUST. DAVID RAYNAL.

La lettre de MM. Proust et Raynal d'une part et la déclaration de MM. Faverot et Dillon d'autre part, sont ce matin, dit le *Temps* du 3 août, l'objet des commentaires de la presse. Comme il était facile de s'y attendre, les appréciations des journaux sur l'incident se ressentent de leurs opinions sur la politique du jour, ce qui enlève la plus grande partie de leur valeur et de leur intérêt. Nous ne citons que les articles signés de personnes qui ont figuré, soit comme acteurs, soit comme témoins, dans des duels politiques. On remarquera que toutes reconnaissent explicitement ou implicitement que, si le choix des armes appartient à l'offensé, le règlement des conditions du combat doit se faire d'accord entre les témoins des deux adversaires. La position prise par les témoins de M. Jules Ferry est donc évidemment et absolument correcte.

M. Paul de Cassagnac s'exprime ainsi :

"Nous estimons que les témoins de part et d'autre ont fait preuve d'une rare inexpérience.

"Les témoins de M. Boulanger, particulièrement, ont proposé des conditions inacceptables au point de vuetdes traditions et des usages.

"Le duel au pistolet comporte des règles dont on n'a pas le droit de s'écarter.

"Jamais, jamais, à moins d'une épouse enlevée, d'une jeune fille déshonorée, d'une mère outragée, d'une voie de fait, on ne vous place à la distance de vingt pas, au visé et avec le pistolet de tir rayé.

"Ce n'est plus un combat, ce n'est plus un duel. C'est un double meurtre, et il vaut tout autant s'ouvrir le ventre à la même heure, suivant la coutume chinoise.

"Pour proposer de pareilles conditions, il faut n'avoir jamais manié un pistolet de tir.

"De même, si le duel doit avoir lieu au commandement, jamais on n'exige un nombre de balles indéterminé.

"Le nombre de balles se fixe toujours à l'avance, deux, trois, quatre, mais il faut le fixer.

"Au visé, on peut à la rigueur arriver jusqu'à vingt-cinq pas, mais en partant de plus loin, et en marchant cinq pas chacun.

"A moins de vingt-cinq pas, tout duel au pistolet, mais principalement le duel au visé, est insensé.

"Les témoins de M. Boulanger, s'ils n'appartenaient pas à l'armée et s'ils n'étaient pas, comme leur client d'ailleurs, au point de vue du courage, très au-dessus de tout soupçon, s'exposeraient à faire croire qu'ils ont voulu empêcher toute rencontre, en imposant des conditions anormales.

"C'est l'histoire d'un pistolet chargé et de l'autre non chargé, du duel à bout portant.

"Cela se rencontre dans les romans; mais, dans la vie réelle, cela prouve ordinairement, quoique ce ne soit pas le cas, qu'on n'a pas envie de marcher du tout.

"Quant aux témoins de M. Ferry, ils ont en parfaitement raison de rejeter les conditions irrégulières faites par leurs adversaires.

"Seulement, ils ont commis deux fautes énormes :

"1. La première, en ne couvrant pas leur client par une déclaration disant qu'ils ont refusé les conditions parce qu'elles étaient hors de toute tradition et disproportionnées avec le motif de la rencontre;

"2. En ne demandant pas tout de suite un arbitrage, au point de vue technique.

"Etant d'accord sur le fond, c'est-à-dire sur la rencontre, il fallait un arbitrage pour départager les opinions quant à la forme du combat.

"M. Hervé de Saisy, qui était le témoin de M. de Lareinty dans son duel avec le général Boulanger, a dit à un rédacteur du *Gaulois* :

"Lors du duel de M. de Lareinty et du général Boulanger, ce dernier exigea, en sa qualité d'offensé, le choix des armes, ce qui lui fut accordé après bien des pourparlers.

"Quand il fut question du règlement des conditions du combat, les généraux Frébault et Lecointe, témoins du ministre de la guerre, proposèrent l'échange d'une balle à vingt-cinq pas et au commandement.

"Ces conditions furent acceptées par nous, parce que nous les trouvions fort modérées et que, d'autre part, nous n'avions aucune objection à soulever de la part de notre honorable ami et client, M. de Lareinty.

"Il est évident qu'en présence des conditions exigées aujourd'hui par M. le général Boulanger, notre devoir, à nous témoins, aurait été de refuser formellement un pareil combat. Et cela, d'abord parce que ces conditions sont trop alarmantes pour la vie des adversaires, dans un duel dit parlementaire, et ensuite parce qu'il est inadmissible que l'offensé puisse revendiquer seul le règlement des conditions du combat et surtout l'exiger.

"Ainsi, le refus de MM. Antonin-Proust et David Raynal repose, selon moi, sur une application de principe qui doit être prise, à l'avenir, en considération par les hommes compétents.

"Le même journal nous fait connaître en ces termes l'avis de M. André Treille, qui fut témoin de M. Paul Foucher dans son duel contre M. Clémenceau :

"Oui, j'approuve absolument le choix des armes, mais rien de plus. Les conditions du combat sont soumises à la discussion des témoins. Sans cela, il serait possible à l'offensé de réclamer le combat le plus extravagant du monde, par exemple une seule arme chargée que l'on choisirait sous un foulard et le tir à bout portant.

"Je ne comprends donc pas que les témoins du général Boulanger aient rompu la discussion sur cette question de principe, où ils avaient d'ailleurs absolument tort.

"Le général a-t-il conclu de ce langage bien naturel que je lui proposais de faire un coup d'Etat ?

"Eh ! mon Dieu ! un coup d'Etat, mais je l'aurais approuvé certes, car j'approuve Brumaire et Décembre, et j'admire les hommes qui ont sauvé ainsi la France par leur courage et par leur audace.

"Si le général Boulanger avait imité l'exemple des Napoléon, j'étais avec lui ; et je crois, en le déclarant, suivre tout simplement les volontés de mes électeurs.

"Puand fera-t-il quelque chose ? me disaient-ils toujours en parlant de lui.

"Mais ce que je puis ajouter aussi, continue M. Delafosse en souriant, c'est que, quelle que soit l'interprétation donnée à ma pensée, le général Boulanger redoublait d'affectueuses aménités vis-à-vis de moi, et peu après j'ai été invité à dîner au ministère. Il y avait là plusieurs généraux, une trentaine de députés républicains et cinq députés de la droite, Georges Roche, de Turenne, Dugué de la Fauconnerie, Bénazet et moi.

"Si M. Laur attribue à cette simple causerie de moi la portée d'une démarche officielle, vous voyez qu'il dénature singulièrement les choses ; vous voyez aussi combien il y a loin entre cette invitation gracieuse à dîner et cette fière réponse que la légende des potins prête au général Boulanger.

"Vous vous rappelez la version de M. Laur (suit cette version, que nous avons publiée naguère).

"Et le général, s'il faut en croire son historien gascon, s'avançait vers la porte de son cabinet, où la scène se passait, en disant, paraît-il :

"Si jamais, messieurs, je participais à un coup d'Etat, ce serait contre vous et lorsque vous tenterier de renverser la République.

"Eh bien, non : le général Boulanger m'a remercié, félicité et invité à sa table.

"Dans la version du *Matin*, dont nous avons cité plus haut un fragment, nous relevons un entretien qu'aurait M. Delafosse avec le général Boulanger, après l'événement de Pagny-sur-Moselle.

"Je demandai au général Boulanger, dit M. Delafosse : Sommes-nous prêts ? —Absolument, me répondit-il. Jamais la France ne sera mieux préparée. (Jamais ! Peut être se trompait-il, mais en un il le croyait.) Il ajouta :—C'est le sentiment de toute l'armée. J'ai reçu la visite d'une centaine d'officiers, généraux et de colonels qui m'ont tous dit : Allons-y donc ! Jamais l'expression d'une impatience généreuse et toute militaire.

Nous lisons encore dans le *Matin* :

Lorsqu'on approuva de la loi militaire, j'étais un partisan résolu de son maintien au ministère de la guerre. Alors surtout que le conflit s'accentuait entre la France et l'Allemagne, je sontins dans une suite d'articles au *Matin* et dans les réunions de la droite que son renversement serait à la fois un péril et une humiliation. Ce sentiment, partagé par un certain nombre de mes collègues, notamment par la plupart des députés impérialistes, divisait la droite, et c'est, je crois, à cette divergence de vues que le ministère dont il faisait partie dut de prolonger son existence pendant quelques mois.

Et plus loin :

J'ai vu une dernière fois le général Boulanger pour lui demander de consentir à l'ajournement de la loi militaire. Il était le seul homme de France qui pût l'obtenir. Il lui eût suffi d'en exprimer le vœu, sans même en donner les raisons, tellement on les sentait impérieuses. Je considérais et je considère toujours comme une imprudence équivalente à un crime envers la patrie de désorganiser ou d'amoindrir une armée forte, active, exercée, confiante en elle-même par une sorte de garde nationale inconnue.

Le général tenait à sa loi. Moi, je tiens à la combattre et à voter contre le ministère qui en était l'auteur.

La mort de M. Katkof.

M. Katkof est mort le 1er août à sa propriété de Znamenski, près de Moscou, après une longue agonie à laquelle eut assisté ses onze enfants et le docteur Potain, venu trop tard pour sauver le grand patriote russe.

Michel Niniforovitch était né dans cette ville en 1815. Il y fit ses études et les compléta en Allemagne, notamment à Kœnigsberg et à Berlin, où il fut l'élève zélé de Schelling. Rentré dans son pays, il devint professeur de philosophie à l'Université de Moscou. L'esprit libéral qu'il avait rapporte de ses fréquentation des Universités allemandes groupa autour de lui une jeunesse enthousiaste ; le futur champion des principes conservateurs dut même descendre de sa chaire en 1848, comme suspect de nourrir des idées trop avancées. Il eut portant la fortune d'échapper aux rigueurs qui frappèrent plusieurs de ses contemporains pour des délits analogues.

On lui a même souvent reproché depuis d'avoir, après sa conversion, manqué d'indulgence pour plusieurs de ses compagnons de jeunesse qui avaient partagé ses illusions.

En 1856, M. Katkof fonda une revue mensuelle, le *Messager russe*, dont Ivan Tourguenief fut un des principaux collaborateurs; il conserva jusqu'à sa mort la direction de ce recueil, un des plus importants de ce genre dans la présse russe. C'est en 1861 qu'il fonda la *Gazette de Moscou*, à laquelle il a principalement dû sa notoriété et son influence. Il y mena, jusqu'au bout, une campagne acharnée contre tous ceux qu'il considérait comme les ennemis de la Russie, contre les Polonais d'abord, plus tard contre les Allemands.

Les relations intimes qu'il eut avec l'empereur actuel, dès la jeunesse de ce prince, contribuèrent, avec la grande diffusion de son journal à lui donner une situation exceptionnelle. On affirme même que le tsar Alexandre II, légèrement alarmé des relations de son second fils avec ce polémiste entreprenant, donna l'ordre d'intercepter sa correspondance ; le comte Pierre Schouvalof, alors chef de la troisième section, fut chargé de cette mission, et son zèle lui valut un soufflet de la main du futur empereur ; cet incident n'a d'ailleurs pas nui, sous le nouveau règne, à la carrière de l'ancien directeur de la police politique. L'influence acquise par M. Katkof ne se bornait pas à la diffusion de ses idées ; il travaillait assidûment à faire appliquer ses principes dans toutes les branches des services publics et, bien qu'il n'ait jamais exercé de fonctions publiques, il n'en était pas moins un véritable ministre *in partibus*. Jamais il n'hésita à attaquer les personnes ou les choses pour faire triompher ses idées, et dans ce rôle il déployait une âpreté du haut goût qui en a fait un modèle de pamphlétaire.

De sa première éducation, ce contempteur de tout ce qui n'était pas slave avait gardé le culte de l'éducation classique. Il fonda en 1866, à Moscou, avec privilège du tsar, le lycée auquel on donne généralement son nom, et où il remplit les fonctions de directeur des études. Sa doctrine pédagogique était que l'enseignement des langues mortes, joint à une forte éducation religieuse, est une condition de loyalisme monarchique, alors que les études scientifiques sont une école de matérialisme et de démocratie ; on reconnaît là un trait de caractère commun au polémiste russe avec l'empereur Napoléon.

Comme littérateur, il laisse, entre autres ouvrages, une *Histoire de la philosophie grecque* et une *Vie du poète Pouchkine*.

M. Katkof est mort dit un journal de Paris, sa disparition est un événement en Russie ; l'anxiété de la nation devant son agonie, la sollicitude avec laquelle le souverain s'enquérait de sa santé, les prières dites à son intention dans les églises, l'émotion produite par la nouvelle de sa mort, tout montre la place que l'éminent et vigoureux polémiste tenait dans son pays. Ce n'est pas un des problèmes les moins curieux de l'histoire actuelle que cette influence prépondérante acquise par un journaliste dans un pays où la presse ne possède aucune garantie d'existence ou d'indépendance, où les libertés publiques sont rudimentaires et où l'autocratie forme un principe religieux presque autant que politique.

Ce contraste étrange constitue l'originalité de la carrière active et féconde de cet écrivain. Le secret de sa puissance était le patriotisme ardent, inflexible, fanatique, si ce mot peut s'appliquer à un des plus nobles sentiments humains, son amour passionné de la Russie, dont la force et la grandeur furent le souci de sa vie entière. Cette idée fixe explique le changement que l'âge apporta dans ses idées premières ; il avoit professé le libéralisme dans sa jeunesse ; mais l'étude des problèmes politiques fit pénétrer dans son esprit la conviction qu'un pouvoir à la fois autocratique et patriarcal était seul capable de maintenir la cohésion dans une immense agglomération de peuples différents par la langue, la religion et les mœurs, et réunis sous une même domination.

Ses vues sur la politique extérieure ont aussi varié avec le cours des événements. Son attachement à l'alliance austro-allemande, qui flattait ses instincts conservateurs, fut long et tenace. Il ne devait pourtant pas résister à l'expérience ; les ambitions avonées de l'Autriche en Orient, la défection du prince Alexandre de Battenberg, l'apparente neutralité cachant mal la mauvaise volonté du cabinet de Berlin dans l'affaire bulgare opérèrent une conversion chez le directeur de la *Gazette de Moscou*. Adversaire systématique du libéralisme sous ses formes les plus atténuées, il ne pouvait sentir une forte inclination vers une France démocratique ; mais il considérait notre pays comme un contrepoids nécessaire à l'alliance des empires germaniques, dans laquelle il voyait un danger pour la Russie.

Il n'est pas probable que les rêves panslavistes aient hanté cet esprit solide et pratique ; il était Russe, avant tout, et luttait opiniâtrément contre tous ceux qu'il considérait comme des ennemis de son pays. C'est ainsi qu'il suscita contre l'insurrection polonaise, en 1863, le courant d'opinion nationale qui aida puissamment le gouvernement à comprimer la révolte ; c'est ainsi qu'au terme de sa carrière, il fit une campagne acharnée en faveur de la russification des provinces baltiques. Il était aussi conservateur à outrance, parce que l'autocratie lui apparaissait comme la condition essentielle de l'avenir de son pays.

M. Katkof eut la fortune de se trouver en communion d'idées intime avec le souverain actuel de toutes les Russies ; Alexandre III, avant encore d'être devenu l'héritier du trône, entretenait une correspondance régulée avec lui ; le prince et l'écrivain échangeaient leurs idées et se fortifiaient mutuellement dans une foi commune. Ces circonstances expliquent la situation que le directeur de la *Gazette de Moscou* avait prise et l'influence incontestable qu'il exerça sur la politique, non seulement intérieure, mais encore extérieure de la Russie ; un tel sujet ne permet pas de fixer avec exactitude le point où elle s'arrêtait.

Soins dont il faut entourer les enfants.—Les mères, les personnes qui se livrent à un travail excessif, toutes celles aussi chez qui les tissus s'usent par suite de leur impossibilité de digérer la nourriture ordinaire, de même que les personnes dont les facultés intellectuelles sont surmenées doivent prendre de l'EMULSION DE SCOTT, faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites. "J'ai donné cette émulsion à une dame dont la santé était délicate, et menacée d'une bronchite. Elle guérison en étant résultes. Je dois déclarer que cette émulsion est le meilleur remède qui soit en semblable cas.—L. P. Waddell, D. M., Hugh's Mills, S. C."

Décédé, à St-Denis (Réunion), le 1er août, à l'âge de 49 ans, EUGÈNE JOUBERT, président de la Banque Coloniale, frère de Léon Joubert.

Décédé, hier matin, 15 août 1887, à 7 heures et demie, à l'âge de 34 ans, ANICETO XAMPEN, natif d'Espagne. Les amis et connaissances de la famille, ceux de son beau-frère Léon Corbeau ainsi que ceux de son oncle Thomas Xampen, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le corps est exposé au No 143 rue St Pierre.

Sociedad Union Espanola de Beneficencia Mutua.—Nueva Orleans, Agosto 15 de 1887.—Funeral.—Habiendo fallecido nuestro consocio Don ANICETO XAMPEN, edad 34 años, natural de Cataluña, España, se ruega á los miembros de esta Sociedad se sirvan reunirse en el local de costumbre, el Martes 16 de Agosto, á las 4 de la tarde para acompañar en unión al cementerio.

Por orden de JOSE VENTA, Presidente.
J. C. FERNANDEZ, Secretario.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré VENDREDI, 19 août, à 7 heures du matin, à l'église de Notre Dame du Bon Secours, rue Jackson, pour le repos de l'âme de J. M. REY, décédé le 18 août 1886. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de sa fille Gilberte.
14août—4f.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré Vendredi 19 août, à 10 heures du matin, à l'Eglise du Sacré Cœur de Jésus, rue Conrad et Topez, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH DELORD dit BILOU, décédé le 19 juillet 1887. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa Veuve.
14 août—4f

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov86—1anPP

Collège Commercial St. Stanislaus
BAIE ST. LOUIS, MISS.
sera ouvert de nouveau le 1er septembre. Ce site est très sain. De vastes terrains, pour que les élèves puissent se livrer à toutes sortes d'exercices. Le cours des études a pour but de donner une complète éducation commerciale. S'adresser au Collège pour prospectus. 14 août—1m

A LOUER—Maison 112 rue Dauphine, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

Nouvelle récolte de graines de navets et autres.

J'ai maintenant en magasin la nouvelle récolte de graines de navets, comprenant toutes celles qu'on cultive généralement ici. Aussi des graines de choux et autres bonnes à planter maintenant et plus tard. J'appelle l'attention sur mes choux à aspergés, qui sont quelque chose de supérieur en qualité ; récoltées spécialement pour moi et dont font usage presque tous les jardiniers qui plantent des choux pour ce marché. Les graines sont mises en paquets pour jardinage, aussi des graines en gros à prix réduits. Toute demande de renseignements recevra une prompte réponse.

Mon manuel du jardinage pour les Etats du Sud envoyé gratis par la poste sur demande.

Mon stock de graines est le plus grand et le mieux choisi dans le Sud. Les ordres seront traités ponctuellement soignés.

RICHARD FROTSCHER,
15 et 17 rue Dumaine, Nlle Orléans.
2 août—1m—3f p. s.

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE
A transféré son bureau du No. 125 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles & Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office fermant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans les concert de leur art.
Prose de palais artificiels.

A vendre.

La grocerie et buvette connue et établie depuis si longtemps au coin Ste Anne et Bourbon existant vendre sur marché, les propriétaires désirant se retirer des affaires. S'adresser coin Ste Anne et Bourbon. 6 août—7f PP

PIANOS
DE
PLEYEL
CHEZ
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clientes qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus bonne mes ; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a choisi des magasins les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HERZ, SOHNER, PIERCE, PEASE et les meilleures orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHONINGER. Elle est plus de cent pianos en magasin avant d'acheter ailleurs ou sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er août—1an

CEMENT WORKS.

PAVEMENT en Ciment de Banquettes, Jardins et Magasins réduit à $1 le yarde carré, et 5 et 10 pour cent d'escompte.
Tombes en monolithe à vendre au Cimetière St. Louis, Esplanade, de $300 à $2500.
A. CHEVALIER,
Avril—6m—dim No. 25 rue Toulouse.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
28 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICOME, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Satins, Nottingham, Madras Tuscons
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes cartes à des durabilité nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et ST. Belles nous Bidoux. 2 août—1an

ACHETEZ
Vos Vêtements et vos Articles de Toilette ainsi que vos Chapeaux
—CHEZ—
C. LAZARD & Cie.
MAGASIN ANCIEN ET SUR D'UN PRIX,
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, coin North Peters.
24 oct—86 1 an—dim mar les sam.

QUARTIER GÉNÉRAL D'IMMIGRATION
—AU BUREAU DE—
La Red River Land Company of Louisiana,
102, RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS,

Notre bureau est prêt à recevoir ceux qui sont à la recherche d'une demeure en Louisiane. Nous avons maintenant de grandes terres qui sont subdivisées en petites fermes convenables pour les immigrants. Des livres en anglais, allemand et français, donnant une description des ressources de cet Etat, seront fournis, et le transport à bon marché sera donné aux colons soit par chemin de fer ou bateau.

Les propriétaires de plantations ou de terres boisées trouveront leur avantage à faire partie de la "Red River Land Company."

Cette Compagnie dont le capital est fixé d'après sa charte à Un Million Cinq Cent Mille Dollars, est sous la gérance du Conseil de Direction suivant : W. J. Behan, de la Nlle Orléans ; John I. Adams, de John I. Adams & Co. de la Nlle Orléans ; J. Randolph, Nlle Orléans ; E. K. Converse, Marchand Commissionnaire Nlle Orléans ; E. W. Wimsley & Co., Nlle-Orléans ; A. Myer de V. & A. Myer, Facteurs de Coton, Nlle-Orléans. Geo. Nicholson & Co., propriétaires du "N. O. Picayune," Nlle Orléans ; H. P. Walmsley, de R. M. Walmsley & Co., Nlle-Orléans ; H. B. Baker, du T. D. et du "South Illustrated", Nlle Orléans ; John Wolfe, agent de propriétés foncières et d'immigration, Natchitoches ; Chas. de Nachitoches ; W. H. Jack, avocat de Natchitoches ; L. Caspari, président du chemin de fer de Natchitoches. 3 juin—

Succession de Léonce Victor Tardif de Petiville.

Les personnes qui doivent ou qui ont des valeurs appartenant à cette succession, de même que celles qui ont des réclamations, sont invitées à s'adresser à l'avocat de la dite succession, M. Jérôme Gaudin, 51 rue de la Douane, ou à l'exécuteur testamentaire, François Tuis, 39 rue de Chartres. 7 août—6f

L'Expérience du Révérend
PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère du feu l'éminent Juge Wilds, de la Supreme Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"76 E. 10th St., New York, 16 Mai, 1882."

MESSRS. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale, j'avais perdu l'appetit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la Salsepareille D'AYER, sur par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, je ne mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un traitement de quelques semaines, je me trouvais tout à fait guéri, et mon système fortifié et rétabli. Mon estomac et tous mes organes digestifs sont en parfaite santé. Je ne puis cent pour cent plus fort, et je n'hésite pas à le dire à la Salsepareille, qui je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'ai pris trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie, et mes yeux faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions, de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement. Ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
102 Rue Conti 102
8juin—

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
DE LA NLLE-ORLEANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 8 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BORRY.
PIERRE POUTZ, R. GALLY.
D. FATJO, A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIÈRE.
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév—1an

Quinzième Etat de Situation
—DE LA—
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant des ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$104,849 76	
Sur risques de rivière	2,692 52	
Sur risques de mer	2,443 74	